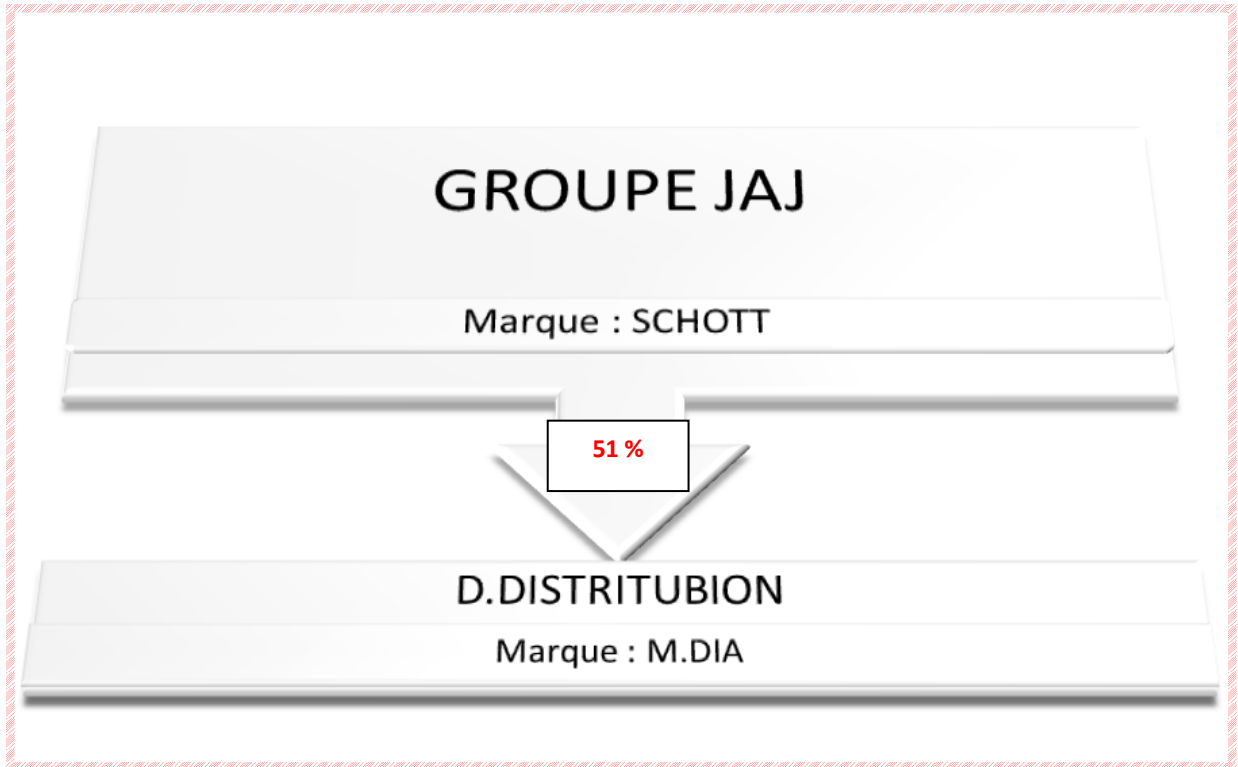




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010-2011



ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2011





40-48 RUE BEAUMARCHAIS
93104 MONTREUIL CEDEX France
Téléphone 01 41 58 62 20
Télécopie 01 41 58 62 49
Internet : <http://www.jaj.fr>

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 22 SEPTEMBRE 2011 à 10 heures**

- ➔ Comptes sociaux annuels 2010-2011**
- ➔ Tableau des résultats des 5 dernières années**
- ➔ Liste des Administrateurs**
- ➔ Rapports de gestion établis par le Conseil d'Administration**
- ➔ Gouvernement d'entreprise et contrôle interne**
- ➔ Ordre du jour**
- ➔ Texte des projets des résolutions**

Bilan Actif		Période du			
		01/04/10		31/03/11	
GROUPE JAJ				Net (N)	Net (N-1)
RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	31/03/2011	31/03/2010	
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concession, brevets et droits similaires	171 182	144 341	26 841	42 656	
Fonds commercial	100 000		100 000	100 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
TOTAL immobilisations incorporelles :	271 182	144 341	126 841	142 656	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	131 119		131 119	131 119	
Constructions	978 651	684 996	293 655	329 134	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	67 996	51 448	16 548	17 648	
Autres immobilisations corporelles	1 442 362	912 357	530 005	641 748	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL immobilisations corporelles :	2 620 128	1 648 801	971 327	1 119 649	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	3 887		3 887	3 887	
Créances rattachées à des participations	46 678		46 678	44 422	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	36 914		36 914	36 914	
TOTAL immobilisations financières :	87 479	0	87 479	85 223	
ACTIF IMMOBILISÉ					
	2 978 789	1 793 142	1 185 647	1 347 528	
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières et approvisionnement					
Stocks d'en-cours de production de biens					
Stocks d'en-cours production de services					
Stocks produits intermédiaires et finis					
Stocks de marchandises	4 525 854	165 746	4 360 108	3 040 771	
TOTAL stocks et en-cours :	4 525 854	165 746	4 360 108	3 040 771	
CRÉANCES					
Avances, acomptes versés sur commandes	56 147		56 147	77 509	
Créances clients et comptes rattachés	2 720 711	189 317	2 531 394	1 703 267	
Autres créances	903 021		903 021	1 355 554	
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL créances :	3 679 879	189 317	3 490 562	3 136 331	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	100 806		100 806	100 806	
Disponibilités	285 873		285 873	293 427	
Charges constatées d'avance	534 638		534 638	229 196	
TOTAL disponibilités et divers :	921 317		921 317	623 428	
ACTIF CIRCULANT					
	9 127 050	355 063	8 771 987	6 800 531	
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes remboursement des obligations					
Écarts de conversion actif	3 665		3 665	72 301	
TOTAL GÉNÉRAL	12 109 503	2 148 205	9 961 299	8 220 360	

Bilan Passif		Période du	
GROUPE JAJ		01/04/10	au 31/03/11
RUBRIQUES		Net (N) 31/03/2011	Net (N-1) 31/03/2010
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé 3 560 939	3 560 939	3 560 939
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		389 000	389 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-693 143	-1 580 834
Résultat de l'exercice		-47 036	887 691
TOTAL situation nette :		3 209 760	3 256 796
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
CAPITAUX PROPRES		3 209 760	3 256 796
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		50 306	114 912
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		50 306	114 912
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		640 357	361 614
Emprunts et dettes financières divers		4 131	4 131
TOTAL dettes financières :		644 488	365 745
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		50 727	27 558
TOTAL avances et acomptes :		50 727	27 558
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 830 248	3 529 127
Dettes fiscales et sociales		652 523	572 704
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		464 228	353 518
TOTAL dettes diverses :		5 946 999	4 455 349
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
DETTES		6 642 214	4 848 652
Écarts de conversion passif		59 020	
TOTAL GÉNÉRAL		9 961 299	8 220 360

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du

au

GROUPE JAJ

01/04/10

31/03/11

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/03/2011	Net (N-1) 31/03/2010
Ventes de marchandises	13 013 659	6 806 860	19 820 519	17 262 989
Production vendue de services	13 372	6 878	20 250	-1 400
Chiffres d'affaires nets :	13 027 031	6 813 738	19 840 769	17 261 588
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			474 613	485 743
Autres produits			152 387	92
PRODUITS D'EXPLOITATION :			20 467 769	17 747 423
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			13 364 908	10 426 275
Variation de stock de marchandises			-1 334 804	-143 314
Achats de matières premières et autres approvisionnement			76 900	83 016
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			3 073 825	2 891 311
TOTAL charges externes :			15 180 829	13 257 288
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			324 246	312 084
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 073 699	2 098 798
Charges sociales			972 655	922 408
TOTAL charges de personnel :			3 046 354	3 021 206
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			178 440	197 440
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			298 727	285 750
Dotations aux provisions pour risques et charges			14 211	
TOTAL dotations d'exploitation :			491 378	483 190
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 380 880	1 240 058
CHARGES D'EXPLOITATION :			20 423 687	18 313 826
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			44 082	-566 403

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du

au

GROUPE JAJ

01/04/10

31/03/11

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2011	Net (N-1) 31/03/2010
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	44 082	-566 403
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	7 729	16 543
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	521	30 906
Reprises sur provisions et transferts de charges	72 301	1 467 606
Différences positives de change	198 168	192 216
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		492
	278 719	1 707 763
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 665	72 301
Intérêts et charges assimilées	110 998	115 411
Différences négatives de change	309 940	124 778
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		55 998
	424 603	368 487
RÉSULTAT FINANCIER	-145 884	1 339 276
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-101 803	772 873
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	73 362	8 096
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 000	342
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	78 362	8 438
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 615	9 146
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 981	895
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		23 685
	23 596	33 726
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	54 766	-25 289
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		-140 107
TOTAL DES PRODUITS	20 824 850	19 463 624
TOTAL DES CHARGES	20 871 886	18 575 932
BÉNÉFICE OU PERTE	-47 036	887 691

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GENERAUX ET MANDATS SOCIAUX EXERCES				
Nom - Prénom Dénomination Sociale	Domicile Siège Social	Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés	Né(e)	Nbres Actions
Joseph JABLONSKI Président et Directeur Général de la SA GROUPE JAJ	12, Avenue de la Belle Gabrielle 94120 FONTENAY S/BOIS	Gérant de la Société Civile d'investissements JABLONSKI SS : 18, Avenue de la Belle Gabrielle 94130 NOGENT SUR MARNE	1928	376 200
Bruno DAUMAN Administrateur Nommé à l'AG du 18/12/2008 Directeur Export Contrat de travail depuis le 20/02/2008	16 rue Poirier 94160 SAINT MANDE		1979	400
Marcel ROBIN Administrateur	11 Villa de Saint mandé 75012 PARIS		1939	50

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-dessous présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Joseph JABLONSKI

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en conformité de la loi et de nos statuts pour :

- ✓ Vous présenter notre rapport sur la situation de la société, sur son activité et celle de sa filiale au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, soit du premier avril 2010 au 31 mars 2011,
- ✓ Vous rendre compte de notre gestion,
- ✓ Soumettre à votre approbation :
 - les comptes de cet exercice,
 - les propositions de votre Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La Société GUILLERET et ASSOCIES représentée par Marie José ROCHEREAU ainsi que la SOCIETE FIDUCIAIRE Paul BRUNIER représentée par Monsieur Hervé LE TOHIC, Commissaires aux Comptes Titulaires, ont été régulièrement convoqués dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de leurs différents rapports.

Nous vous précisons que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

Les comptes individuels de l'exercice 2010/2011 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE « GROUPE JAJ »

Le Conseil d'Administration rappelle tout d'abord que la société GROUPE JAJ est dispensée d'établir des comptes consolidés, en vertu de la Directive européenne 2009/49/CE adoptée le 18 juin 2009 par le Parlement et le conseil européens. L'application de cette Directive dès les comptes semestriels 2009 a été prise en accord avec l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, la seule filiale détenue par la société « GROUPE JAJ », la SARL « D Distribution » est considérée comme ayant un intérêt négligeable.

Ainsi, la société « GROUPE JAJ » n'établit plus de comptes consolidés ni de rapport de gestion Groupe ; seuls les comptes individuels en référentiel comptable français sont établis.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES PAR BRANCHE D'ACTIVITE (L. 232-1, II et L. 233-6 al.2 / R 225-102 al. 1).

♦ Pour la Société Groupe JAJ :

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 est de 19 840 769 euros contre 17 261 588 euros au 31 mars 2010, soit une progression de 14,94 %.

Dans le cadre de nos projections établies sur trois ans, nous avons atteint notre objectif en réalisant une croissance du chiffre d'affaires pour la troisième année consécutive, malgré une conjoncture économique toujours difficile.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

	Exercice 2010-2011	Exercice 2009-2010	%
Ventes en France	13 013 659 €	10 436 205 €	+ 24.70%
Ventes à l'export	6 806 860 €	6 826 783 €	- 0.29%
Prestations services en France	13 372 €	10 657 €	non significatif
Prestations de services à l'export	6 879 €	- 12 058 €	non significatif

Les ventes sur le marché français ont fortement augmenté compte tenu du référencement de nouveaux clients, de l'augmentation de notre part de marché au sein de notre clientèle multimarque actuelle et de notre développement important au sein des comptes clés.

Malgré la baisse du chiffre d'affaires réalisé en Angleterre, l'activité à l'export se stabilise compte tenu de la bonne tenue de l'ensemble des marchés export qui affichent des taux de croissance à deux chiffres. Les ventes à l'export qui représentaient 39,5% de nos ventes en 2009-2010 ne représentent plus que 34,3 %.

♦ **Pour sa filiale : la société « D DISTRIBUTION »**

Compte tenu de l'arrêt de l'activité, aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé sur l'exercice.

Les principaux chiffres sont les suivants :

	Exercice clos le 31 mars 2011	Exercice clos le 31 mars 2010
Chiffre d'affaires	0	111 877
Résultat brut d'exploitation	- 7 373	- 10 002
Résultat courant avant impôts	- 9 636	- 18 865
Résultat net	- 12 007	- 13 398

Le contrôle fiscal notifié à la société « D. Distribution » ayant engendré un redressement de 509 K€ n'est pas provisionné dans les comptes et est toujours en suspens.

- DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS (L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce)

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs :

	2010-2011	2009-2010
Fournisseurs France	623 677	248 961
Echues	16 744	
Echéance 30 jours	536 666	95 668
Echéance 60 jours	70 267	75 229
Echéance 90 jours		77 287
Echéance 120 jours		777
Convention France	968 779	711 369
Echéance 30 jours	952 349	
Echéance 60 jours		
Echéance 90 jours	16 430	426 355
Echéance 120 jours		23 647
Echéance + 120 jours		261 367
TOTAL FRANCE	1 592 456	960 330
Fournisseurs Etranger	857 938	1 099 261
Echéance 30 jours	399 374	
Echéance 60 jours	269 842	
Echéance 90 jours	183 594	
Echéance 120 jours	5 128	
Convention Etranger	827 201	0
Echéance 30 jours		
Echéance 60 jours		
Echéance 90 jours	57 142	
Echéance 120 jours	97 793	
Echéance + 120 jours	672 267	
TOTAL Etranger	1 685 140	1 099 261

Effets à payer France	300 688	158 829
avril	292 299	134 496
mai	8 389	24 333
juin		
juillet		
Effets à payer Etranger	1 047 221	1 112 495
avril	372 405	769 475
mai	312 502	343 020
juin	143 837	
juillet	218 478	
TOTAL Effets à payer	1 347 909	1 271 324
TOTAL DIVERS	204 743	198 212
Factures non parvenues	260 098	198 212
Ecart de conversion	-55 355	
TOTAL DETTES	4 830 247	3 529 127

II – RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al.1)

RUBRIQUES	Exercice clos le 31 mars 2011	Exercice clos le 31 mars 2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	19 840 769	17 261 588
Ventes de marchandises	19 820 519	17 262 989
coût d'achat des marchandises vendues	12 107 004	10 365 976
Marge commerciale	7 713 515	6 897 012
en % des ventes de marchandises	38,92	39,95
Prestations de services	20 250	- 1400
Marge brute globale	7 733 765	6 895 612
% du chiffre d'affaires	38,98	39,95
Autres achats et charges externes	3 073 825	2 891 311
Valeur ajoutée	4 659 940	4 004 301
en % du chiffre d'affaires	23,49	23,20
Subventions d'exploitation		
Impôts et taxes	324 246	312 084
Charges de personnel	3 046 355	3 021 206
Excédent brut d'exploitation	1 289 340	671 011
en % du chiffre d'affaires	6,5	3,89
Reprises s/amortissements et provisions, transfert de charges	474 613	485 743
Autres produits de gestion courante	152 387	92
Dotations aux amortissements et provisions	491 378	483 190
Autres charges de gestion courante	1 380 880	1 240 058
Résultat d'exploitation	44 082	- 566 403
En % du chiffre d'affaires	0,22	-3,28
Produits financiers	278 718	1 707 763
Charges financières	424 602	368 487
Résultat courant avant impôts	-101 803	772 873
En % du chiffre d'affaires	- 0,51	4,48
Produits exceptionnels	78 362	8 438
Charges exceptionnelles	23 596	33 726
Résultat exceptionnel	54 766	- 25 289
Impôts sur les bénéfices (crédit impôt recherche)		- 140 107
Résultat net	- 47 036	887 691
En % du chiffre d'affaires	-0,24	5,14

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011 font ressortir une perte nette comptable de **47 036,48 €** contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice net comptable de **887 691,31 €** dû à un résultat financier non récurrent dégagé l'an passé.

L'augmentation importante du chiffre d'affaires malgré la baisse de la marge de 1 point permet d'absorber les charges de structure. Le résultat d'exploitation ressort à 44 082 € contre – 566 403 euros l'année précédente.

Au plan financier, le résultat est sensiblement identique à celui de l'an passé si l'on fait abstraction du résultat des opérations sur les actions auto détenues réalisé en 2009/2010.

Le résultat exceptionnel de l'exercice n'est pas significatif. Il s'établit à 54 766 €. Les produits correspondent essentiellement à des indemnités versées par l'assurance crédit clients (29 K€) et des indemnités perçues au titre de l'utilisation abusive de la marque « Perfecto » (40 K€).

III – ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE (L. 226 - 100 al. 3)

Les indicateurs financiers sont les suivants :

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Dettes totales / capitaux propres	53,55%	136.11%	148,88 %	206,94 %
Dettes totales / chiffre d'affaires	29,28%	32.03 %	28,09 %	33,48 %
Emprunts et dettes financières / capitaux propres	12,42%	17.82%	11,23 %	20,08 %

Nous vous précisons que les capitaux propres de notre société s'élèvent à 3 209 759,73 € au 31 mars 2011.

A cette même date, le montant des créances clients cédées à la société de factoring est de 1 559 871 €.

Pour se protéger contre le risque de change et compte tenu du volume d'achat de marchandises en dollars, la société achète des devises à terme.

Au 31 mars 2011, le montant des achats à terme de devises s'élève à 7 850 000 \$ US.

IV- PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – PAR SECTEUR D'ACTIVITE (R. 225-102 al 1)

Le chiffre d'affaires affiche une forte croissance pour l'exercice 2010-2011 (+14,9%).

Cette croissance reflète notre plan de redressement sur 3 ans qui avait été annoncé en 2008, où l'objectif reposait sur le retour d'une réelle dynamique commerciale via le repositionnement stratégique de la marque Schott.

L'objectif de ce plan est atteint.

La croissance importante sur le marché français (+25%) illustre la réelle attractivité de la marque. Le marché français est redevenu un enjeu stratégique et représente désormais deux tiers de l'activité.

Quels que soient les secteurs géographiques, nous enregistrons de fortes hausses, avec notamment les régions Ouest et Sud Ouest où les taux de croissance sont supérieurs à 40%.

De réels gains de parts de marché au sein de nos détaillants et des grands comptes ont été réalisés. La marque y affiche des résultats positifs, au-dessus de la moyenne du secteur.

Par ailleurs, le référencement de nombreux nouveaux clients indépendants et de comptes clés qualitatifs notamment sur internet nous conforte dans notre stratégie marketing et commerciale.

Le marché export, quant à lui, a été stable par rapport à l'exercice précédent.

Néanmoins les situations sont extrêmement disparates selon les zones.

En effet, l'Angleterre, toujours en convalescence, pénalise fortement notre chiffre d'affaires à l'export (-25%), alors que tous les autres pays affichent de forts taux de croissance, notamment l'Espagne (+25%) et l'Italie (+110%) ou encore la Belgique (+102%).

La crise économique, le taux de change et la forte concurrence des marques locales rendent toujours très difficile la situation de Schott sur le marché anglais.

Notre stratégie consistant à monter en gamme la marque, ses produits et sa distribution, commence tout juste à porter ses fruits (via le référencement auprès d'acteurs clés du marché et de boutiques de références) et ne prendra sa pleine mesure que sur le moyen terme.

Le secteur de l'habillement homme et plus particulièrement de la jeannerie, au sein des marchés européens, connaît toujours d'énormes difficultés avec une forte baisse de la fréquentation et de la consommation dans les magasins.

C'est pourquoi le développement qualitatif de la marque et de son mix marketing doit rester une priorité.

La marque, qui bénéficie à nouveau d'une image positive, doit consolider son positionnement actuel et sa montée en gamme. La création « produit » et la communication sont les facteurs clés du succès de la marque.

Schott doit ainsi rester parfaitement identifiable, se distinguer de la concurrence en proposant un produit qualitatif et attractif en terme de prix, alliant l'authenticité américaine et la modernité.

Cette direction claire encourage également les magasins indépendants et les grands magasins à faire confiance à la marque sur sa capacité à se renouveler et à proposer une offre toujours plus spécifique et attractive sur le marché.

La stratégie et les actions menées doivent également convaincre les nouveaux acteurs majeurs de la distribution, (notamment les sites internet de vente en ligne), que Schott fait partie intégrante des marques leaders sur le secteur.

V – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L. 232-1-II / R. 225-102 al 1)

La dynamique commerciale va se poursuivre lors du prochain exercice.

Les prises d'ordre d'hiver 2011/2012 sont en croissance : **+18% (après annulation de commandes)**.

Par conséquent, tout en étant très prudent sur le niveau de réassort et sur les commandes de la saison printemps/été 2012 compte tenu du contexte économique, l'objectif est de réaliser une croissance du chiffre d'affaires située entre 8 et 10% sur le prochain exercice.

La priorité pour Schott est de consolider sa présence au sein des grands comptes et de développer son poids au sein des récents référencements de comptes clés.

Schott sera également de plus en plus présent sur le web, avec l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché.

Ces sites de vente en ligne représentent un levier de croissance important à court et moyen terme pour la marque.

Ces sites, qui ont pour la plupart une assise financière importante, sont en effet à la recherche de marques à forte notoriété, répondant à des critères qualitatifs importants.

La présence de la marque au sein des acteurs clés du marché web est un gage de la vitalité de Schott.

A l'international, le marché anglais semble avoir enrayé sa baisse avec des prises de commande comparables à celles de l'hiver dernier.

Malgré un contexte économique et social très difficile, l'Espagne et l'Italie ont enregistré des commandes d'hiver bien supérieures à l'année passée.

Groupe JAJ vient de signer un accord de distribution avec un nouveau partenaire pour l'Allemagne.

Les perspectives y sont très positives compte tenu de l'expérience et de l'implantation de ce distributeur sur le marché allemand.

L'Allemagne représente désormais un marché stratégique pour Schott, où la marque a toujours connu des difficultés d'implantation. Ce territoire doit constituer notre principal levier de croissance à l'export sur ces trois prochaines années.

Les marchés ouverts lors de ces trois dernières années (Pologne, Hongrie, Grèce...) restent stables mais n'affichent toujours pas les résultats escomptés. Ceci est principalement dû à la situation économique où les acheteurs privilégient les marques déjà bien implantées sur leur marché au détriment des nouveaux entrants, compte tenu du risque commercial exacerbé en ces temps de crise.

Comme annoncé, Groupe JAJ a démarré le projet ambitieux de la licence chaussure Schott.

Les premiers résultats sont très encourageants, avec notamment le référencement auprès des principaux comptes clés. L'objectif de 15000 paires sur la première année devra être atteint.

L'implantation et l'impact réel de la chaussure Schott se fera sur le moyen terme. Cela nécessite du temps pour imposer une marque, même à forte notoriété, sur un nouveau segment de marché.

Dans le segment de la chaussure, Groupe JAJ a pris en charge la distribution de la marque d'espadrille Rivas sur le marché Européen.

Cette espadrille qui se veut « chic et décontractée » est made in Spain, et connaît un démarrage très positif avec le référencement auprès de plus de 300 clients en Europe (dont 2/3 sont des nouveaux comptes pour Groupe JAJ).

Près de 60 000 paires ont été vendues en Europe durant la saison Eté 2011.

L'objectif pour la saison Eté 2012 est de franchir la barre des 100 000 paires. Rivas devrait représenter d'ici 2 ans, au moins 10% du chiffre d'affaires du Groupe JAJ.

L'exercice 2011-2012 devrait donc voir Groupe JAJ afficher une croissance significative de son chiffre d'affaires.

Un plan de communication en soutien est prévu à partir du second semestre 2011.

De plus, des investissements ont été réalisés sur la présence de Schott sur le web.

VI – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L. 232-1-II)

Le montant total des dépenses de collections a atteint 637 826 euros tenant compte des temps réellement passés des stylistes, chefs de produits et assistantes.

Mais la société ne peut cette année prétendre à un crédit d'impôt recherche ayant atteint le seuil d'aides des « minimis » octroyées aux entreprises.

VII– EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (L 232-1-II)

Aucun évènement important n'est à signaler postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

INFORMATIONS SPECIFIQUES COMMUNIQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

I - ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L 225.209 du code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie le 16 septembre 2010 n'a pas donné l'autorisation à la société à l'effet d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % de son capital social.

En conformité des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, aucun mouvement n'a été enregistré à ce titre au cours de l'exercice 2010-2011.

II - PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (L.233-6 al.1)

En conformité des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé la SA GROUPE JAJ n'a pris aucune participation directe dans le capital social d'une société ayant son siège social sur le territoire Français.

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune participation nouvelle n'est à signaler par le biais de notre filiale D. DISTRIBUTION.

III - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES (CGI art. 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/03/2008	Néant	Néant
31/03/2009	Néant	Néant
31/03/2010	Néant	Néant

IV - RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

V - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI art. 223 quater)

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts la somme de.....4 094 €
- au titre de la taxe sur les voitures particulières la somme de 12 287 €

VI - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

1) – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au titre de cet exercice.

2) – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

– Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

VII - INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT (L. 233-13)

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 mars 2011 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

Actionnaires	31-03-2011	31-03-2010
Monsieur Maurice JABLONSKY	39.17%	39,17%
Monsieur Joseph JABLONSKI	10.56 %	10,56 %

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce.

VIII - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTE DE L'ENSEMBLE DE LEURS MANDATS EXERCES AU TITRE DE L'EXERCICE 2010-2011

En conformité des dispositions de l'article 116 de la Loi 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques et de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la rémunération globale des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé ainsi que la liste de l'ensemble de leurs mandats vous sont données ci-dessous :

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la SA Groupe JAJ est composé des membres suivants :

- ➔ **Monsieur Joseph JABLONSKI**, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, demeurant 12, avenue de la Belle Gabrielle - 94120 Fontenay S/Bois.

- ⇒ **Monsieur Bruno DAUMAN**, Administrateur et Directeur Général Délégué, demeurant 16, rue Poirier 94160 Saint Mandé.
- ⇒ **Monsieur Marcel ROBIN**, Administrateur, demeurant 11, Villa Saint Mandé - 75012Paris.

Rémunération globale, y compris les avantages en nature, au titre de l'exercice 2010-2011 :

GROUPE JAJ
M. Bruno DAUMAN Au titre de son contrat de travail de Directeur Export : 157 490 € y compris les avantages en nature
M Joseph JABLONSKI Jetons de présence : 50 000 €
M. Marcel ROBIN Jetons de présence : 20 000 €

Nous précisons que toutes les rémunérations ci-dessus sont fixes.

Mandats sociaux exercés :

- ⇒ **Monsieur Joseph JABLONSKI :**
 - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société GROUPE JAJ,
 - Gérant de la Société Civile d'Investissements JABLONSKI.
- ⇒ **Monsieur Bruno DAUMAN :**
 - Administrateur et directeur général délégué de la société Groupe JAJ.
- ⇒ **Monsieur Marcel ROBIN :**
 - Administrateur de la société Groupe JAJ.

IX - LES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (article R.225-102 al.1du Code de Commerce)

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général dans sa séance du 18 décembre 2008 et a reconduit dans ses fonctions Monsieur Joseph JABLONSKI pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Au 1^{er} avril 2009 Bruno DAUMAN a été nommé Directeur Général Délégué pour la durée des fonctions du Directeur Général.

X- RISQUES ET INCERTITUDES -UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (article L.225-100 al. 4,5,6 du code de commerce)

La société se couvre contre les risques de change en mettant en place des achats à terme de devises. Un contrat d'assurance crédit (SFAC EULER) couvre l'essentiel de nos créances clients.

XI- ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (L. 225-100-3)

Aucune mesure n'a été prise pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

XII- INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE

En conformité des dispositions de l'article L.225-102-1 et de son Décret d'application du 20 février 2002, nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale :

1 - Effectifs

Au 31 mars 2011, l'effectif total de l'entreprise était de 45 salariés.

Il a été procédé à 5 embauches en CDD, 11 embauches en CDI, 3 embauches en CDI Partiel.

Il a été réalisé 854 heures supplémentaires.

Il a été procédé à 5 licenciements pour d'autre motif qu'économique. L'entreprise n'a mené aucun plan social.

2 - Organisation du temps de travail

Au 31 mars 2011, 42 salariés étaient employés à temps plein, 3 salariés à temps partiel.

26 cadres et salariés étaient à 36.50 heures de travail, 14 salariés à 35 heures de travail, 1 salarié à 38 heures de travail et 1 salarié à 26 heures de travail, 2 salariés à 17.50 heures, 1 salarié à 6 heures.

3 - Rémunérations

Au 31 mars 2011, la masse salariale annuelle est de 2 073 699 euros avec 972 655 euros de charges sociales contre 2 098 798 euros avec 922 408 euros de charges sociales au 31 mars 2010.

Il n'y a pas de système d'intéressement et le nombre de salariés présents ne permet pas le versement de participation.

4 - Relations professionnelles et accords collectifs

Il n'y a pas de comité d'entreprise et il n'y a aucun délégué du personnel (élection du 11 décembre 2009 et 28 décembre 2009).

5 - Conditions d'hygiène et de sécurité

Il y a eu 3 accidents du travail au cours de l'année 2010-2011 (dont 2 sur le trajet du salarié).

6 - Formation

1.60 % de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

7 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise emploie 1 travailleur handicapé.

8 - Œuvres sociales

Il n'y a pas de comité d'entreprise donc aucun budget.

XIII- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les sources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Le projet des résolutions que nous soumettons à votre approbation reprend les principaux points de notre rapport et nous espérons qu'il recevra votre approbation.

Sont annexés au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital,
- le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
I -CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
a) Capital social	3 560 939	3 560 939	3 890 000	3 890 000	3 890 000
b) Nombre des actions ordinaires	3 560 939	3 560 939	3 890 000	3 890 000	3 890 000
c) Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droits de souscription					
II -OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
a) Chiffre d'affaires hors taxes	19 840 769	17 261 589	16 639 127	16 457 400	21 393 012
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-34 872	-513 640	-5 189 697	-1 390 627	250 955
c) Impôts sur les bénéfices		-140 107	-359 893	-763 791	
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	-47 036	887 692	-5 083 485	-1 734 462	-80 373
f) Résultat distribué					
III - RESULTATS PAR ACTION	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0.01	-0.11	-1.24	-0.16	0.06
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0.01	0.25	-1.31	-0.45	-0.02
c) Dividende attribué à chaque action (net)					
IV - PERSONNEL	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	45	44	45	44
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 073 699	2 098 798	2 317 850	2 012 998	2 159 505
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	972 655	922 408	1 026 672	935 165	1 003 814

Tableau récapitulatif des délégations relatives aux augmentations de capital

En cours de validité

(Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce)

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne en application de la Loi de Sécurité Financière dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2010/2011

(Article L 225-37 du Code de commerce)

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 septembre 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce et des recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport s'attache à rendre compte, dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2010/2011, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société « GROUPE JAJ ».

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 21 juillet 2011.

I - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La société est administrée par un conseil d'administration. Elle n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général. La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en conformité des dispositions du code de commerce applicables aux sociétés anonymes et tient compte des préconisations des rapports Viénot et Bouton reprises dans le rapport consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003.

Composition du Conseil :

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration est composé de TROIS (3) membres :

- ⇒ Monsieur Joseph JABLONSKI, administrateur et Président du Conseil d'administration,
- ⇒ Monsieur Bruno DAUMAN, administrateur et Directeur Général Délégué,
- ⇒ Monsieur Marcel ROBIN, administrateur.

A ce jour, il n'y a aucune femme au Conseil d'Administration ; il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de nommer une femme.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est ci-annexée.

Le conseil d'administration n'a pas institué de comités.

Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration :

Présidence du Conseil d'administration

Les statuts de la société prévoient que le Président du Conseil d'administration pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société, selon décision du conseil. En application de l'article 20 des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 18 décembre 2008 de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, en considérant que la structure moniste était mieux adaptée aux circonstances du moment.

Nomination d'un directeur Général Délégué

Lors de notre conseil d'administration du premier avril 2009, Monsieur Bruno DAUMAN, administrateur, a été nommé directeur Général Délégué à compter de cette même date.

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de la société « GROUPE JAJ », et au jour de l'établissement du présent rapport,

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucun des membres du conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de Services

Aucun membre du conseil d'administration n'est lié par un contrat de services avec la société « GROUPE JAJ » ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, et par les statuts. La société « GROUPE JAJ » souscrit et s'attache à respecter les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du rapport Consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la société.

Il définit la politique de rémunération de la Direction Générale.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.

Il s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Il arrête le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Il arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale.

Fréquence des réunions et décisions adoptées :

L'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

- ✓ Séance du 01 avril 2010 à 10 heures : - Révision de la rémunération de Mr Bruno DAUMAN;
- ✓ Séance du 22 juillet 2010 :
 - ↳ Examen des comptes annuels de la société GROUPE JAJ au 31 mars 2010,
 - ↳ Etablissement du rapport de gestion de la société GROUPE JAJ,
 - ↳ Etablissement du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur les procédures de contrôle interne, et de gestion des risques mises en place par la société.
- ✓ Séance du 16 septembre 2010 : Répartition des jetons de présence,
- ✓ Séance du 29 novembre 2010 : Examen et arrêté des comptes semestriels au 30.09.2010 de la société Groupe JAJ,- Etablissement du rapport d'activité pour la période du 01.04.2010 au 30.09.2010,

Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts les administrateurs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans le respect des dispositions légales.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent *au siège social de la société*.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

II – LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Joseph JABLONSKI, votre Président et Directeur Général ni à celui de son Directeur Général Délégué.

III – CONFLITS D'INTERETS

A la connaissance de la Société « GROUPE JAJ » et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

IV – REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Au titre de l'exercice 2010/2011, le montant global des jetons de présence versés aux membres du conseil d'Administration a été de 70 000 euros. La rémunération des administrateurs tient compte de sa participation effective aux travaux du conseil

Montant des rémunérations des mandataires sociaux versées par la société au titre de l'exercice 2010/2011 :

	Rémunération brute fixe versée	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Rémunération totale perçue
Administrateur et DGD: Monsieur Bruno DAUMAN	155 649,30 €		Voiture : 1 840,44 €	157 489,77 €
Administrateur Monsieur Joseph JABLONSKI		50 000 €		
Administrateur Monsieur Marcel ROBIN		20 000 €		

Rémunérations des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête les règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux. Ils ne perçoivent pas de part variable.

Il n'existe ni parachutes dorés ni retraites chapeaux.

Les avantages en nature sont déterminés sur la base du barème de l'administration fiscale.

Schémas d'intéressement et de participation

Il n'y a ni contrats d'intéressement ni de participation.

V – INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que le rapport de gestion fait mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

VI – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne.

Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

1 Objectif du contrôle interne

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la qualité et la fiabilité de la production des comptes dans les buts suivants :

- prévenir les erreurs et les fraudes,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- gérer rationnellement les moyens de l'entreprise,
- assurer un enregistrement comptable correct de toutes les opérations nécessaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de malversation, il ne peut cependant conduire à les éliminer complètement.

2 Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la société n'est pas formalisé, mais il est effectif et s'est affiné au cours des années. Il répond essentiellement aux conditions suivantes :

- séparation des fonctions
- exhaustivité
- réalité
- évaluation correcte
- respect des normes de présentation des comptes.

Compte tenu de notre activité de négoce un soin tout particulier a été apporté au suivi des marchandises de leur commande aux fournisseurs à la livraison aux clients en passant par la gestion des stocks. Pour ce faire nous disposons d'un programme informatique spécifique et performant fournissant un inventaire en permanence ainsi que diverses statistiques par produit, famille, représentant, secteur, marges etc... constituant une aide à la gestion efficace.

Notre secteur de clientèle présente un risque non négligeable, aussi en plus du suivi inclus dans le programme cité plus avant, une gestion et une surveillance des comptes des clients est effectuée en comptabilité. Nous avons également souscrit une assurance crédits en plus des renseignements commerciaux que nous nous efforçons de maintenir à jour.

Les décisions d'achat importantes remontent à la direction générale avec un souci de prix, de maintien de la qualité et de la continuité des approvisionnements auprès de fournisseurs habituels.

Notre gestion financière en dehors des opérations courantes fait appel au factoring et à des mesures de précaution contre les variations de cours de change compte tenu du chiffre significatif de nos importations. Pour se protéger contre le risque de change, la société achète des devises à terme. Les recours aux emprunts sont soumis au conseil d'administration de même que les opérations sur titres.

La gestion du personnel est également très centralisée et les tâches de chacun clairement définies avec des recoupements pour contrôle et afin d'éviter qu'une même personne n'effectue une ou plusieurs tâches incompatibles.

Sur le plan juridique nous sommes assistés par les juristes d'un cabinet d'avocats extérieur à la société.

En ce qui concerne les biens et les personnes nous avons pris, tant en contrats d'assurance qu'en mesures de sécurité et de vidéosurveillance, toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde des biens et des personnes en cas de sinistre.

Les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'entreprise sont engagés au fur et à mesure des besoins et des objectifs poursuivis. Les investissements importants relèvent du conseil d'administration.

Notre service comptable est doté d'un personnel compétent. Les normes comptables applicables en France sont scrupuleusement respectées afin de présenter des comptes sociaux fiables avec une information complète.

VII – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Conformément à l'article R 225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Elles doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée dans la convocation, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

En application des articles R.225-71 et R.225-73 du Code de Commerce, des actionnaires représentant la fraction légale du capital social pourront requérir, et ce, jusqu'à vingt cinq jours avant l'Assemblée, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée. Leur demande devra être adressée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'attention du Président du Conseil d'Administration. Ces demandes doivent être accompagnées du texte des résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs, ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. L'examen par l'Assemblée générale des projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance, ou de se faire représenter à cette Assemblée, les titulaires d'actions nominatives doivent justifier de l'inscription comptable des titres à leur nom dans un compte nominatif pur ou en compte nominatif administré trois jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent participer physiquement à l'Assemblée devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire habilité (Banque, Etablissement Financier, Société de Bourse) teneur de leur compte, qui leur délivrera une carte d'admission. Toutefois, tout actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission trois jours avant l'Assemblée, devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation lui permettant de justifier de sa qualité d'actionnaire trois jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée Générale.

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1°) Adresser une procuration à la société sans indication du mandataire ;
- 2°) Voter par correspondance ;
- 3°) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, tout actionnaire ayant effectué un vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera prise en considération par la Société.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception un formulaire de vote par correspondance auprès de la Banque PALATINE (service MAREG, « Le Péripôle », 10, avenue Val de Fontenay – 94131 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX) au plus tard 6 jours avant la date de la réunion.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance devra être retourné, dûment rempli, directement à la Banque Palatine à l'adresse précitée, 3 jours au moins avant la réunion en ce qui concerne les actionnaires nominatifs et à leur intermédiaire habilité pour les actionnaires au porteur. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte titres.

L'actionnaire qui retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

En aucun cas, il ne pourra être retourné à la société un document portant à la fois une indication de procuration et les indications de vote par correspondance.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R 225-81 et R.225-83 du Code de commerce par simple demande adressée à la Banque PALATINE. Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

L'avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Fait à *Montreuil*

Le *21 juillet 2011*

Le Président du Conseil d'administration

**PROPOSITIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DANS LES CONDITIONS DE QUORUM DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

I – APPROBATION DES COMPTES DE LA SA GROUPE JAJ

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de donner quitus de leur mandat aux Administrateurs au titre de l'exercice

II - PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 mars 2011, soit la somme de – 47 036,48 € de la façon suivante :

- En totalité, soit la somme de – 47 036,48 €
Au débit du poste « REPORT à NOUVEAU » qui figure
Au passif du bilan pour un montant débiteur de – 693 142,79 €

Si vous approuvez cette proposition, au prochain bilan le poste « REPORT A NOUVEAU » serait ainsi porté à un montant débiteur de. – 740 179,27 €

III – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/03/2008	Néant	Néant
31/03/2009	Néant	Néant
31/03/2010	Néant	Néant

IV- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous rappelons qu'aucune convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

V- ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons d'allouer, à titre de jetons de présence, la somme de 70.000 € aux membres du Conseil d'Administration en exercice pendant la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

VI- SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons du décès de Monsieur Marcel ROBIN survenu le 19 juillet 2011. Son mandat arrivait à échéance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Nous vous proposons de nommer en son remplacement :

Madame Annie KERBEL épouse PASCUCCIO
Née le 1^{er} juillet 1950 à Montreuil 93100
De nationalité française
Demeurant 24, rue Leroyer 94300 VINCENNES

Pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Nous vous indiquons que Madame Annie PASCUCCIO bénéficie au sein de l'entreprise, d'un contrat de travail depuis le 01/07/1967 en qualité de Directeur Administratif et Financier.

VII- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants n'arrivent à échéance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Madame Marie José ROCHEREAU, suppléant du Cabinet GUILLERET et associés, a fait part de sa démission de commissaire aux comptes suppléant.

Nous vous proposons de nommer en son remplacement :

Monsieur René GUILLERET,
Né le 15 février 1934 à PARIS (75018)
De nationalité française,
Demeurant 11, rue Réaumur 75003 PARIS,
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris,

Pour la durée restant à courir du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet GUILLERET ET ASSOCIES, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

VIII- PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Nous n'avons pas souhaité cette année reconduire l'autorisation portant sur le programme de rachat d'actions dans les conditions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce.

IX- TRANSFERT DE LA COTATION DE LA SOCIETE D'EURONEXT VERS ALTERNEXT

Nous vous proposons de voter une résolution permettant d'organiser le transfert de la cotation des actions de la société GROUPE JAJ de NYSE EURONEXT compartiment C vers NYSE ALTERNEXT.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'accord d'Euronext Paris SA, ce transfert s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

La radiation des actions du marché NYSE EURONEXT devrait intervenir au plus tôt le 23 novembre 2011, conformément aux dispositions de l'article L 421-14 V du Code monétaire et financier simultanément à leur admission sur le marché NYSE ALTERNEXT.

Le Conseil d'administration de GROUPE JAJ considère que la cotation sur NYSE ALTERNEXT est plus appropriée à la taille de la société et lui offrira une meilleure lisibilité sur ses titres. En effet, ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire mieux adapté aux PME et définit, notamment, des obligations d'information financière et comptable allégées par rapport à celles applicables sur NYSE EURONEXT.

Le transfert sur NYSE ALTERNEXT devrait ainsi simplifier le fonctionnement de la Société et alléger ses coûts, tout en continuant de bénéficier des attraits des marchés financiers.

La Société souhaite attirer l'attention des actionnaires sur certaines conséquences d'un tel transfert :

1. En terme de protection des minoritaires, le règlement de NYSE ALTERNEXT prévoit que :
 - En cas de changement de contrôle, la protection des minoritaires est assurée au moyen de la seule procédure d'offre publique obligatoire en cas de franchissement direct ou indirect par une personne, agissant seule ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
 - Seuls les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et 95% du capital ou des droits de vote doivent être rendus publics.
 - Toutefois, pendant un délai de 3 ans, malgré le transfert sur NYSE ALTERNEXT, continueront à s'appliquer :
 - Le maintien des obligations d'informations relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intention telles qu'applicables sur NYSE EURONEXT.
 - L'application du régime des offres publiques en vigueur pour les sociétés dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.
 - En termes d'information financière, la Société effectuera les publications conformément à la réglementation en vigueur sur ce marché :
 - La Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels (comptes sociaux et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes.
 - Les comptes semestriels et un rapport d'activité seront publiés dans un délai de quatre mois après la clôture du semestre au lieu de deux mois actuellement ; ces comptes semestriels ne seront pas audités par les commissaires aux comptes.
 - La Société sera dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

Calendrier indicatif

21 juillet 2011 : Décision du conseil d'administration de présenter à l'Assemblée un projet de demande de radiation des actions de NYSE EURONEXT et d'admission sur NYSE ALTERNEXT

20 septembre 2011 : Communiqué de presse informant le public du projet de transfert qui sera proposé à l'Assemblée Générale

22 septembre 2011 : Assemblée générale Ordinaire des actionnaires. Communiqué de presse informant le public de la décision de l'assemblée générale.

Au plus tôt

23 novembre 2011 : Décision d'admission des actions sur NYSE ALTERNEXT par Euronext Paris SA. Radiation des actions de NYSE EURONEXT et première cotation sur NYSE ALTERNEXT

*
* *

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2011 ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Présentation du rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2011 ;
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer à l'ensemble du Conseil d'Administration ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Constatation de la démission d'un co-commissaire aux comptes suppléant et nomination de son remplaçant ;
- Transfert de la cotation de la société d'Euronext vers Alternext ;
- Questions diverses.



PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux administrateurs en exercice sur la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2011 fait ressortir une perte nette comptable de – 47 036,48 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 mars 2011 de la façon suivante :

- En totalité, soit la somme de - 47 036,48 €
au débit du poste « REPORT A NOUVEAU » qui figure
au passif du bilan pour un montant débiteur de – 693 142,79 €

Après cette affectation, le poste « REPORT A NOUVEAU » est
porté à un montant débiteur de – 740 179,27 €.

Troisième résolution - L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu Imposable
31/03/2008	Néant	Néant
31/03/2009	Néant	Néant
31/03/2010	Néant	Néant

Quatrième résolution - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application dudit article n'a été conclue au titre de l'exercice 2010/2011.

Cinquième résolution – L'assemblée générale décide de fixer à la somme de soixante dix mille euros (70.000 euros) le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration en exercice pendant la période du premier avril 2010 au 31 mars 2011, à charge pour le conseil d'administration de répartir cette somme.

Sixième résolution -L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, prend acte du décès de Monsieur Marcel ROBIN survenu le 19 juillet 2011 et constate que son mandat d'administrateur arrivait à échéance avec l'assemblée générale de ce jour appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement, en qualité d'administrateur :

Madame Annie KERBEL épouse PASCUCCIO
Née le 1^{er} juillet 1950 à Montreuil 93100
De nationalité française
Demeurant 24, rue Leroyer 94300 VINCENNES

Pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Septième résolution - L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, prend acte de la démission de Madame Marie José ROCHEREAU en qualité de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet GUILLERET et associés.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement,

Monsieur René GUILLERET,
Né le 15 février 1934 à PARIS (75018)
De nationalité française,
Demeurant 11, rue Réaumur 75003 PARIS,
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris,

Pour la durée restant à courir du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet GUILLERET ET ASSOCIES, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Huitième résolution - L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 V du Code monétaire et financier, autorise le transfert de la cotation de la Société sur Alternext. Elle donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser ledit transfert dans le respect du cadre légal et réglementaire.

Neuvième résolution - L'Assemblée Générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

A. Participation à l'Assemblée Générale :

1. Justification du droit de participer à l'Assemblée Générale. — L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le lundi 19 septembre 2011, à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Banque Palatine pour le compte de la Société ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

2. Modalités possibles de participation à l'Assemblée Générale :

2.1. Les actionnaires désirant assister personnellement à cette Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- Pour les actionnaires au nominatif : demander une carte d'admission au siège administratif de la Banque PALATINE, (service MAREG, « LE PERIPÔLE », 10, avenue Val de Fontenay, 94131 Fontenay sous Bois Cedex) ou se présenter le jour de l'Assemblée muni d'une pièce d'identité ;
- Pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres qu'une carte d'admission leur soit adressée ; l'actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui pourra être présentée le jour de l'Assemblée Générale par l'actionnaire.

2.2. A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS) ou encore à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ;
- c) Voter par correspondance.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication et, de ce fait, aucun site Internet visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

2.3. Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues au paragraphe 2.1 ci-dessus, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

2.4. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues au paragraphe 2.1 ci-dessus peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

— si la cession intervenait avant le lundi 19 septembre 2011 à zéro heure, heure de Paris, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, seraient invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte devra notifier la cession à la Société et lui transmettre les informations nécessaires ;

— si la cession ou toute autre opération était réalisée après le lundi 19 septembre 2011 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, elle ne serait pas notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société.

3. Modalités communes au vote par procuration et par correspondance. — Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes, sera adressé aux actionnaires nominatifs.

Les actionnaires au porteur pourront, à compter de la convocation de l'Assemblée :

— soit demander, par écrit, à la Société (adresse du siège social) ou à la Banque PALATINE (service MAREG, « Le Péripôle » 10, avenue Val de Fontenay, 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex ou emetteurs@palatine.fr) de leur adresser un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée, soit le vendredi 16 septembre 2011 ;

— soit demander ce formulaire à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que les services de la Banque PALATINE (voir adresse ci-dessus) ou la Société (adresse du siège social) le reçoivent au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée, soit le lundi 19 septembre 2011.

4. Modalités spécifiques au vote par procuration. — La procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter à une assemblée est signée par celui-ci et indique ses nom, prénom usuel et domicile.

Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

La notification de la désignation et de la révocation du mandataire peut également s'effectuer par voie électronique selon les modalités suivantes :

— Pour les actionnaires au nominatif : en envoyant en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse : emetteurs@palatine.fr, une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant le nom de la Société, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse, et leur numéro d'identifiant attribué par Banque PALATINE ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

— Pour les actionnaires au porteur : en envoyant en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse : emetteurs@palatine.fr, une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant le nom de la Société, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis en demandant impérativement à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une attestation de participation à la Banque PALATINE selon les modalités habituelles.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, ces désignations ou révocations ainsi que les attestations de participation de l'intermédiaire habilité pour les actionnaires au porteur, devront être réceptionnées au plus tard le lundi 19 septembre 2011, à zéro heure, heure de Paris.

B. Demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour. — En application des articles R. 225-71 et R. 225-73 du code de commerce, les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires représentant la fraction légale du capital social doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le vendredi 26 août 2011. Toute demande doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce susvisé.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée. La demande d'inscription de projets de résolution est accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. Lorsque le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au Conseil d'administration, il est accompagné des renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du Code de commerce.

L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

C. Questions écrites. — Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser des questions écrites au Conseil d'administration. Les questions écrites doivent être envoyées, au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration, au siège social de la Société, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le vendredi 16 septembre 2011. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte pour les détenteurs d'actions au porteur.

D. Documents mis à disposition des actionnaires. — Des documents destinés à être présentés à l'assemblée, conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société à compter de la publication de l'avis de convocation. L'ensemble des informations et documents relatifs mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront également être consultés, à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le jeudi 1^{er} septembre 2011, sur le site Internet de la Société (www.jaj.fr).

L'avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Le conseil d'administration.